

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 février 2021

Délibération 2021-02

OBJET : Lancement d'appels d'offres de travaux de création d'une déchèterie professionnelle à Antibes

Le 18 février 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, délégués de la Commission Syndicale

Bernard ALENDI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations :

Caroline JOUSSEMET déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Jean-Pierre DERMIT délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale donne procuration à Eric MELE délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 11

Visio : 8

Votants : 25

Procurations 3

Date de la convocation :

12 février 2021

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, déléguée de la Commission Syndicale ;
Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.
Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Comité syndical d'UNIVALOM avait approuvé, par d'une délibération en date du 27 juin 2019, le lancement des travaux relatifs aux programmes d'investissement 2019 d'UNIVALOM concernant les travaux de construction d'une nouvelle déchèterie à Antibes, ainsi que le lancement des procédures de marchés publics nécessaires à leur réalisation.

Par courrier du 02 juillet 2019, la Commune d'Antibes a décidé de résilier la convention de mise à disposition du terrain d'environ 1 800 m², sis 1770 chemin des Terriers, emplacement initialement prévu au marché pour la réalisation de cette déchèterie.

La Commune d'Antibes a en effet proposé de créer la nouvelle déchèterie d'Antibes sur un autre lieu beaucoup plus fonctionnel à la fois pour l'accès des usagers au site et pour son exploitation par UNIVALOM. Ainsi le nouveau terrain d'implantation pour la future déchèterie, qui a été finalement proposé, est situé rue Henri Laugier, Zone Industrielle des Trois Moulins à Antibes sur une parcelle de près de 8 900 m².

La surface du nouveau terrain étant plus importante que précédemment, le bureau d'études maître d'œuvre du projet a réalisé une nouvelle estimation des travaux à réaliser pour l'aménagement complet du site ainsi que le coût de construction de cette nouvelle déchèterie.

Le coût des travaux de création de la déchèterie est désormais évalué à 1,9 Million d'euros Hors taxes.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE l'enveloppe globale de travaux d'un montant de 1 900 000 €HT pour les investissements présentés ci-avant,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ou tout autre document s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, ou de tout autre organisme ou Collectivité partenaire, pour les travaux éligibles,
- INSCRIT les crédits correspondants aux différentes phases de travaux sur les budgets du Syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les remboursements des investissements correspondants aux Communautés d'Agglomération concernées sous la forme de subventions d'équipement.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI
